

Le 11 mai 2020

Monsieur Luc Monty
Ville de Québec
2, rue des Jardins, bureau 325, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet : Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec /
Addenda à la deuxième série de questions et commentaires
du 5 mai 2020
(Dossier 3211-08-015)**

Monsieur,

Le projet cité en objet est présentement à l'étape de la recevabilité environnementale de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Les renseignements exigés dans le présent document découlent de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que de certains autres ministères.

Les questions suivantes font référence au document *Réponses aux questions et commentaires sur deux addendas préliminaires concernant les pôles d'échanges de Sainte-Foy et de Saint-Roch du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec*, daté du 5 mai 2020 :

- QC-2-13** Relativement à la **QC-154**, le modèle de simulation utilisé ne permet pas de faire la réaffectation des débits sur les liens routiers. Les résultats semblent uniquement basés sur des hypothèses manuelles de réaffectation du trafic. Ainsi, lorsqu'il est mentionné dans la réponse que le réaménagement du pôle « n'occasionne qu'une légère augmentation des volumes » sur la rue Prince-Édouard, aucune démonstration par simulation des flux ne vient appuyer cette affirmation. Veuillez vous engager à fournir une telle démonstration pour l'étape de l'acceptabilité environnementale.
- QC-2-14** Relativement à la **QC-155**, les résultats doivent démontrer qu'ils considèrent les effets de débordement et de détours additionnels à grande échelle ainsi que le concept « V2 optimisé » retenu. Veuillez vous engager à fournir cette démonstration pour l'étape de l'acceptabilité environnementale.

... 2

- QC-2-15** Relativement à la **QC-186 c), d) et e)**, le modèle de simulation utilisé ne permet pas de faire la réaffectation des débits sur les liens routiers. Les résultats semblent uniquement basés sur des hypothèses manuelles de réaffectation du trafic. Veuillez vous engager à fournir une réponse à cet égard pour l'étape de l'acceptabilité environnementale.
- QC-2-16** En ce qui concerne **QC-186 d)**, l'information mentionnée est contradictoire par rapport à ce qui est mentionné à la réponse suivante. Dans un cas, il est mentionné que la circulation se fera sur une seule voie en direction nord sur la Côte d'Abraham (comme actuellement), alors qu'en réponse à la question suivante **(e)** on mentionne qu'il y aura 2 voies en direction nord à cet endroit. Veuillez vous engager à fournir une réponse à cet égard avant le début du mandat d'audience publique.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES PERTINENTS

Il convient tout d'abord de spécifier que la présente section vise à présenter les éléments contenus dans les avis d'experts qui ont été jugés pertinents, mais qui ne s'inscrivent pas spécifiquement dans le cadre de l'étape de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. Les éléments de cette section sont présentés à titre informatif, en prévision des étapes subséquentes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. De nouvelles questions ainsi que des demandes d'engagement pourraient vous être acheminées sur ces sujets lors des étapes subséquentes.

La Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres vous invite donc à prendre note des éléments suivants :

- Relativement à la **QC-153**, la note technique sur la circulation ainsi que les résultats des simulations de trafic devront être ajustés de manière à démontrer clairement que « l'option V2 optimisée » retenue présente des avantages par rapport à l'option V3 au point de vue, notamment, de la performance du transport en commun, de la circulation et de l'intégration urbaine.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M^{me} Marie-Emmanuelle Rail, au 418 521-3933, poste 4671, ou à l'adresse électronique suivante : marie-emmanuelle.rail@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,

Original signé

Marie-Eve Fortin